

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS VERBAL de la session spéciale du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le jeudi 15 décembre 2016 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Robert Sanschagrin, Deborah Beattie, Jamie Moore, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Également présent, le secrétaire d'assemblée, Sara Czyzewski.

2016-12-243 ADOPTION D'ORDRE DU JOUR, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2016

1. Ordre du jour
2. Budget 2017
3. Programme triennal d'immobilisation
4. Période de questions
5. Clôture

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que ci-haut décrit.

2016-12-244 ADOPTION DU BUDGET 2017

ATTENDU les études du comité des finances et de tous les membres du conseil, des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 ;

ATTENDU QUE le budget est présenté à haute voix et copies du projet étaient disponibles au public dans la salle du conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2017 tel que déposé. Celui-ci indique :

REVENUS	2017
Taxes générales	1, 493,989 \$
Taxe d'ordures	159,285 \$
Taxe recyclage	40,993 \$
Paiement tenant lieu de taxes	1,900 \$
Services donnés aux autres organismes municipaux	90,444 \$
Services rendus	10,470 \$
Autres revenus	87,700 \$
Transferts conditionnels	394,300 \$
Appropriation de surplus	265,454 \$
REVENUS TOTAUX	2, 544, 534 \$

DÉPENSES	2017
Administration générale	450,897 \$
Sécurité publique	464,412 \$
Réseau routier	220,054 \$

Enlèvement de la neige	232,000 \$
Éclairage des rues	8,000 \$
Hygiène du milieu	209,127 \$
Aménagement, urbanisme et développement	183,610 \$
Loisirs et culture	327,435 \$
Immobilisations	<u>449,000 \$</u>

DÉPENSES TOTALES **2, 544,535 \$**

Aux fins de la préparation du budget 2017, le taux de taxe générale foncière est prévu à 0.510\$/100\$ d'évaluation;

Une tarification pour les rebuts est estimée à 185 \$ par ménage résidentiel et par unité commerciale/industrielle, ainsi qu'une tarification pour le service de collecte porte-à-porte des matières recyclables, de 47.50 \$ par porte.

2016-12-245 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE l'article 956 du Code Municipal prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Sanschagrin,
 APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le programme triennal des immobilisations pour l'année 2017, 2018 et 2019;

DE DISTRIBUER un document explicatif du programme à chacune des adresses du territoire du Canton de Hemmingford, comme le permet l'article 957 du Code Municipal.

PROJETS	2017	2018	2019	FINANCEMENT
Pavage Williams	360,000\$			Taxes générales et subvention Taxe d'accise
Travaux de réparation, partie chemin Back Bush	40,000\$			Taxes générales et subvention amélioration des routes du Député
Pavage Brownlee nord		200,000\$		Taxes générales et subvention taxe d'accise
Pavage parti chemin Back Bush			360,000\$	Taxes générales et subvention taxe d'accise

PÉRIODE DES QUESTIONS

Il n'y a aucune question.

2016-12-246 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par le conseiller Robert Sanschagrin

ET RÉSOLU unanimement que la présente séance soit levée à 20h 05.

Paul Viau
Maire

Sara Czyzewski
Directrice générale et sec.-très.

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

2016-12-244

2016-12-245